

**ASSOCIATION DES AUTEURES ET
AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2009

**ASSOCIATION DES AUTEURES ET
AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS**

TABLE DES MATIÈRES

| | PAGE |
|--|------|
| Rapport des vérificateurs | 1 |
| États financiers | |
| État des résultats et de l'évolution des actifs nets | 2 |
| État de la situation financière | 3 |
| Notes complémentaires | 4 |

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

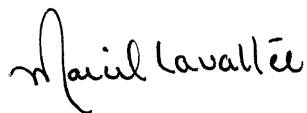
Aux membres
Association des auteures et auteurs de l'Ontario français

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de l'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français au 31 mars 2009 et l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de cotisations des membres pour lesquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits provenant des cotisations des membres, aux résultats nets, aux actifs nets et à l'actif.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des cotisations des membres mentionnées au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
12 juin 2009

COMPTABLES AGRÉÉS | CHARTERED ACCOUNTANTS

500-214, chemin Montréal Road,
Ottawa ON K1L 8L8

Tél. : 613-745-8387
Fax : 613-745-9584

www.marcil-lavallee.ca
info@marcil-lavallee.ca

Nos partenaires canadiens et internationaux BHD™
Our Canadian and International Affiliates IAPA

**ASSOCIATION DES AUTEURES ET AUTEURS
DE L'ONTARIO FRANÇAIS**

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

2

| | 2009 | 2008 |
|---|-----------------|-----------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions et contributions (note 4) | 207 160 \$ | 116 927 \$ |
| Cotisations des membres | 7 873 | 10 770 |
| Commandites | 1 250 | 100 |
| Ateliers, formation et autres | 950 | 1 075 |
| Intérêts | 143 | 171 |
| | 217 376 | 129 043 |
| CHARGES | | |
| Fonctionnement et programmation (note 5) | 124 385 | 95 943 |
| Projets (note 6) | 92 043 | 32 113 |
| | 216 428 | 128 056 |
| EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES | 948 | 987 |
| ACTIFS NETS AU DÉBUT | 8 956 | 7 969 |
| ACTIFS NETS À LA FIN | 9 904 \$ | 8 956 \$ |

**ASSOCIATION DES AUTEURES ET AUTEURS
DE L'ONTARIO FRANÇAIS**

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2009

3

| | 2009 | | 2008 |
|---|---------------|-----------|-------------|
| ACTIF | | | |
| ACTIF À COURT TERME | | | |
| Encaisse | 32 559 | \$ | 5 736 \$ |
| Placements à court terme (Fonds communs de placement) | 2 873 | | 2 730 |
| Débiteurs | 3 687 | | 6 028 |
| Frais payés d'avance | 1 912 | | 2 347 |
| | 41 031 | \$ | 16 841 \$ |
| PASSIF | | | |
| PASSIF À COURT TERME | | | |
| Créditeurs et frais courus | 5 402 | \$ | 3 410 \$ |
| Produits reportés (note 7) | 25 725 | | 4 475 |
| | 31 127 | | 7 885 |
| ACTIFS NETS non affectés | 9 904 | | 8 956 |
| | 41 031 | \$ | 16 841 \$ |

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION DES AUTEURES ET AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

4

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association, un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions selon la Loi canadienne sur les sociétés par action, promeut les intérêts des écrivains et écrivaines d'expression française. L'organisme est exonéré d'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date de l'état de la situation financière ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Normes générales de présentation de l'information financière

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a modifié le chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers », en ajoutant l'exigence suivante, à savoir que la direction doit évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation lors de l'établissement des états financiers. Ces modifications, y compris les exigences connexes en matière d'informations à fournir, sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers.

Constatation des produits

L'organisme comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les autres produits sont constatés lorsqu'ils sont perçus ou lorsque leur recouvrement est suffisamment assuré.

Services reçus à titre bénévole

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

ASSOCIATION DES AUTEURES ET AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

5

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Charges d'administration imputées aux projets

Des charges d'administration et de fonctionnement sont imputées aux projets selon les estimations de la direction du temps et des frais consacrés à ces projets.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont imputées aux charges de l'exercice en cours.

Instruments financiers

L'organisme a fait le choix de classer ses actifs et passifs financiers de la façon suivante :

Prêts et créances

Les débiteurs sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes liés à la décomptabilisation de ces actifs financiers sont présentés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transactions

L'encaisse et les placements à court terme sont évalués à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Les gains et pertes sont présentés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Autres passifs financiers

Les créiteurs et frais courus sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes liés à la décomptabilisation de ces passifs financiers sont présentés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Informations à fournir concernant le capital

L'objectif principal de l'organisme en termes de gestion du capital est de maintenir un niveau suffisant d'actifs nets pour assurer la pérennité de l'organisme et ainsi pouvoir continuer à réaliser sa mission.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Instruments financiers

L'ICCA a publié les nouvelles normes comptables suivantes : les chapitres 3862, « Instruments financiers - informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers - présentation ». Ces nouveaux chapitres du manuel s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008, suite à la décision de l'organisme de se prévaloir de la possibilité de reporter leur adoption. Ils remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers - informations à fournir et présentation », mettant l'accent sur la divulgation des risques associés aux instruments financiers, qu'ils soient comptabilisés ou non, et sur la gestion de ces risques.

ASSOCIATION DES AUTEURES ET AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

6

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES (suite)

Présentation des états financiers

L'ICCA a modifié le chapitre 4400, « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif » afin de préciser que le montant des produits et des charges à comptabiliser et à présenter est le montant brut lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans l'opération en cause.

Ces modifications comptables s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

Ventilation des charges

L'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif - informations à fournir » qui établit des normes sur les informations à fournir par les organismes sans but lucratif qui classent leurs charges par fonction et ventilent des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent. La divulgation devra préciser le mode de ventilation des montants entre les fonctions, la nature des charges ventilées ainsi que la clé de répartition utilisée. Les montants ventilés des frais d'appel à la générosité publique et les charges de fonctionnement général devront être indiqués ainsi que les fonctions auxquelles ils sont ventilés, avec mention du montant imputé à chacune des fonctions. Ce chapitre s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

4. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

| | 2009 | 2008 |
|---|-------------------|-------------------|
| Conseil des arts de l'Ontario | | |
| - Fonctionnement | 55 000 \$ | 43 800 \$ |
| Ministère du Patrimoine canadien | | |
| - Fonctionnement (programmation artistique) | 35 000 | 35 000 |
| - Célébrations 20 ^e anniversaire | 20 000 | - |
| Ville d'Ottawa | | |
| - Fonctionnement | 26 000 | 16 000 |
| Développement social Canada | | |
| - Animation littéraire PAL - aînés | 5 000 | 21 097 |
| Conseil des Arts du Canada | | |
| - Rencontres littéraires - CAC | 2 660 | 1 030 |
| Fondation Trillium de l'Ontario | | |
| - Planification stratégique et consultations communautaires | 50 000 | - |
| Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) | | |
| - Partenariat avec l'UNEQ | 8 500 | - |
| Fondation franco-ontarienne | | |
| - Projet littéraire en milieu hospitalier | 5 000 | - |
| | 207 160 \$ | 116 927 \$ |

**ASSOCIATION DES AUTEURES ET AUTEURS
DE L'ONTARIO FRANÇAIS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

7

5. FONCTIONNEMENT ET PROGRAMMATION

| | 2009 | 2008 |
|---|-------------------|------------------|
| Salaires, avantages sociaux et contractuels | 53 144 \$ | 45 467 \$ |
| Cachets des auteurs | 11 292 | - |
| Loyer | 9 537 | 10 416 |
| Télécommunications | 3 623 | 2 919 |
| Assurances | 2 848 | 3 975 |
| Frais de bureau | 4 524 | 3 438 |
| Frais de réunion | 7 956 | 12 563 |
| Publicité, promotion et frais de représentation | 5 515 | 2 452 |
| Planification stratégique | 8 201 | - |
| Honoraires professionnels | 4 985 | 2 427 |
| Frais de déplacements | 2 877 | 431 |
| Publications | 1 283 | 4 513 |
| Table de concertation | 4 560 | 6 283 |
| Site Internet | 538 | 1 018 |
| Mauvaises créances | 3 350 | - |
| Autres | 152 | 40 |
| | 124 385 \$ | 95 943 \$ |

6. CHARGES DE PROJETS

| | 2009 | 2008 |
|---|------------------|------------------|
| Planification stratégique et consultations communautaires | 50 000 \$ | - \$ |
| Célébrations 20 ^e anniversaire | 19 242 | - |
| Partenariat avec l'UNEQ | 10 795 | - |
| Projet littéraire en milieu hospitalier | 5 327 | - |
| Animation littéraire PAL - aînés | 4 019 | 30 938 |
| Rencontres littéraires - CAC | 2 660 | 1 175 |
| | 92 043 \$ | 32 113 \$ |

7. PRODUITS REPORTÉS

| | 2009 | 2008 |
|------------------------------------|------------------|-----------------|
| Ville d'Ottawa | | |
| - Fonctionnement 2009-2010 | 5 250 \$ | 4 000 \$ |
| Développement social Canada | | |
| - Animation littéraire PAL - aînés | 20 000 | - |
| Autres | 475 | 475 |
| | 25 725 \$ | 4 475 \$ |

ASSOCIATION DES AUTEURES ET AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

8

8. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il ne fournirait pas d'information supplémentaire utile pour la compréhension des flux de trésorerie de l'exercice.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme évalue la condition financière de ses clients sur une base continue. L'organisme établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. L'organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque contrepartie.

Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs ainsi que des créditeurs et des frais courus se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces éléments viennent à échéance à court terme.

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail totalisent 4 110 \$. Les versements à effectuer au cours du prochain exercice sont de 4 110 \$.

11. ÉVENTUALITÉ

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'organisme pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement au bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

12. ÉVÉNEMENT NON RÉCURRENT

Au cours de l'exercice, des cotisations à recevoir des membres ont été radiées pour un montant total de 3 350 \$. Ce montant est présenté à titre de charge de l'exercice à la rubrique « Fonctionnement et programmation » à l'état des résultats. Il s'agit d'une décision de l'Association de procéder à la radiation de ces montants qui n'ont pu être récupérés et qui proviennent des exercices 2007 et 2008. Cette situation est non récurrente et n'a pas provoqué une diminution du nombre de membres au sein de l'Association.